

Service Marchés Publics  
GB/TM/MDC

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025075

### Avenant 3 au Contrat 2024TX02 Réhabilitation et transformation de la villa DESCUDE en bibliothèque municipale - Lot 1 : Démolition – gros œuvre – façades

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n°2020-105 du Conseil Municipal, en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2099-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Considérant** que la commune a conclu un marché avec la société COMETRA pour les travaux de réhabilitation et transformation de la villa DESCUDE en bibliothèque municipale – lot 1 Démolition – gros œuvre – façades,

**Considérant** l'avenant 1 portant le montant du marché à 114 698.10 euros HT,

**Considérant** l'avenant 2 portant le montant du marché à 125 777.50 euros HT,

**Considérant** que des prestations ont été modifiées,

**Considérant** qu'il est nécessaire de conclure un avenant 3 afin de prendre en compte ces modifications,

#### DECIDE

**Article 1 :** L'avenant 3 est conclu avec la société COMETRA pour un montant HT de 18 652.13 euros portant le montant du marché à 144 429.63 euros HT,

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent avenant.

**Article 3 :** les crédits nécessaires pour la réalisation de cet avenant sont inscrits au budget de la commune.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 5 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 22 avril 2025

Le Maire



Gil Bernardi

